



Les déplacements en deux-roues motorisés

FRÉQUENTATION SUR LES PONTS DE PARIS ET LES SITES SUIVIS

Source : Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

Enquête réalisée le **jeudi 15 juin 2023 de 8h à 20h** sur 12 sites : 7 ponts de Paris (Austerlitz, Saint-Michel, Concorde, au Change, National, Charles de Gaulle et Garigliani) et 5 voies (bd de Sébastopol, bd Saint-Germain, bd Henri IV, bd Ornano et avenue des Champs-Élysées).

● Nombre de deux-roues motorisés sur les ponts

● Nombre de deux-roues motorisés sur les sites suivis

Conditions météorologiques du jour de l'enquête le **15 juin 2022** :

Température minimum : 15,1°C
Température maximum : 27,8°C
Précipitations : 0 mm



Tendance : L'enquête réalisée le 15 juin 2023 sur 12 sites (dont 7 ponts et 5 voies) comptabilise 37 030 deux-roues motorisés. Avec plus de 5 000 deux-roues motorisés recensés ce jour-là, le Pont de la Concorde (6 572 engins) et l'avenue des Champs-Élysées (5 579 engins) sont les sites les plus fréquentés. Avec moins de 1 500 engins, le site du Pont National demeure le moins attractif (voir aussi ci-dessous, l'enquête réalisée au mois d'octobre 2023).

Enquête réalisée le **mardi 10 octobre 2023 de 8h à 20h** sur 12 sites : 7 ponts de Paris (Austerlitz, Saint-Michel, Concorde, au Change, National, Charles de Gaulle et Garigliani) et 5 voies (bd de Sébastopol, bd Saint-Germain, bd Henri IV, bd Ornano et avenue des Champs-Élysées).

Conditions météorologiques du jour de l'enquête le **10 octobre 2023** :

Température minimum : 12,4°C
Température maximum : 28°C
Précipitations : 0 mm

● Nombre de deux-roues motorisés sur les ponts (en 2023)

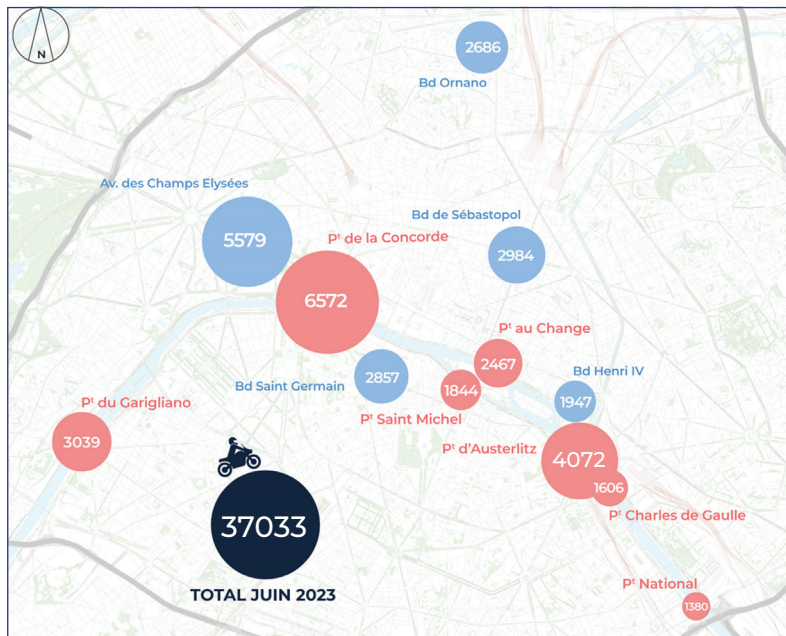
● Nombre de deux-roues motorisés sur les sites suivis (en 2023)

● Valeur en 2022

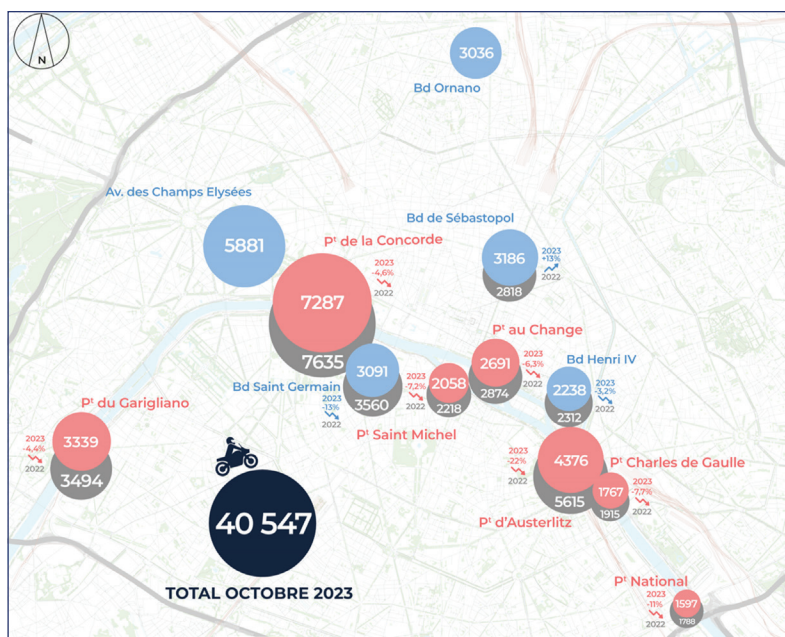


Tendance : Le nombre de deux-roues motorisés comptabilisées le jour de l'enquête (le 10 octobre 2023) s'élève à 40.547 sur les 12 sites choisis. En sélectionnant les 10 sites communs aux enquêtes de 2022 et 2023 ayant eu lieu au mois d'octobre, la fréquentation décroît de 7,6 %. Comme en juin 2023, la fréquentation la plus importante a lieu sur les sites du Pont de la Concorde (7 287 engins) et de l'avenue des Champs-Élysées (avec 5 881 engins recensés). En octobre 2022, comme en juin 2023, le Pont National (avec 1 597 engins) reste le site le moins emprunté par les deux-roues motorisés.

Nombre de deux-roues motorisés sur les ponts de Paris et les sites suivis - La journée du 15 juin 2023



Nombre de deux-roues motorisés sur les ponts de Paris et les sites suivis - La journée du 10 octobre 2023





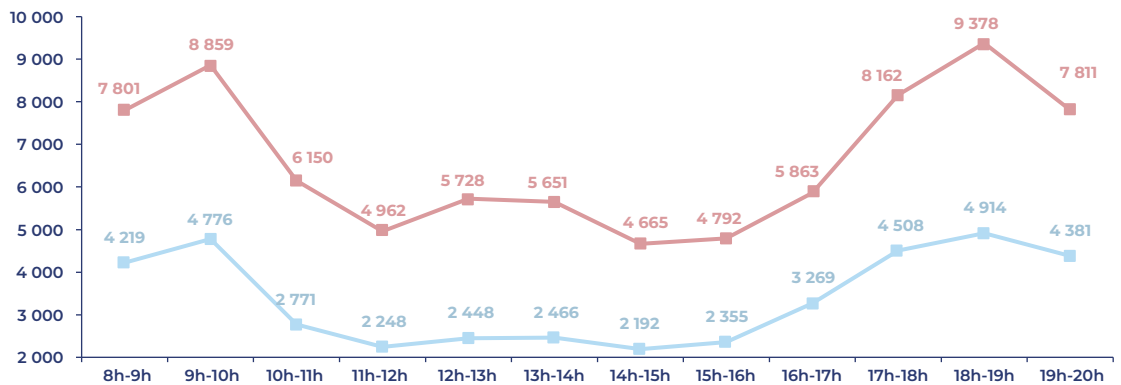
FRÉQUENTATION SUR LES PONTS DE PARIS ET LES SITES SUIVIS

Source : Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements



Évolution du nombre de deux-roues motorisés

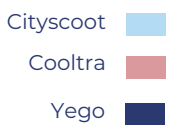
au cours d'une journée la journée du 10 octobre 2023 et 11 octobre 2022



Tendance : En 2023 sur les 12 sites choisis (comme en 2022 mais sur 34 sites), le nombre de deux-roues motorisés sur les sites comptés est maximal le matin entre 8 heures et 10 heures et le soir entre 17 heures et 20 heures.

MOBILITÉ PARTAGÉE

Source : Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

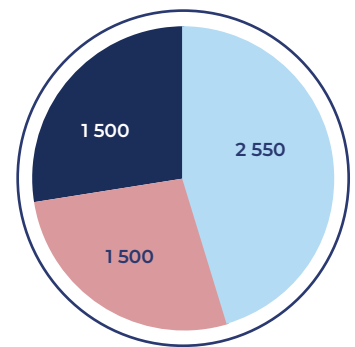


Les opérateurs de véhicules en libre-service doivent obtenir une autorisation de la Ville de Paris, et payer une redevance pour l'occupation du domaine public.

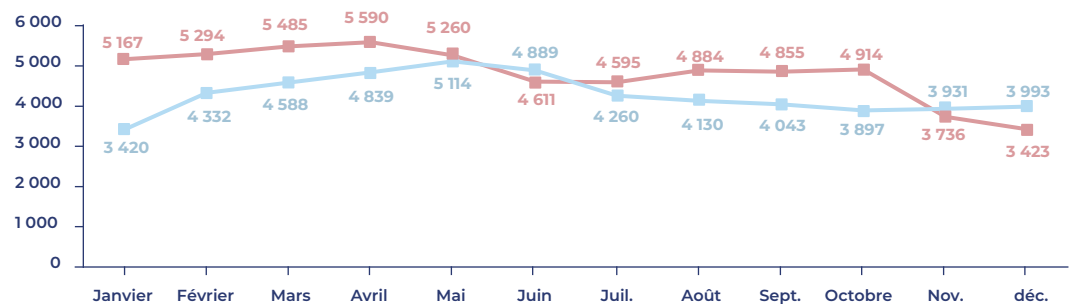
Offre de deux-roues motorisés (et trois-roues motorisés) en libre-service

Nombre d'engins par opérateur

Depuis le 1^{er} octobre 2023, l'offre de deux-roues motorisés est limitée à trois opérateurs et 5 500 engins au maximum (contre 7 590 en 2022) déployés par les opérateurs CITYSCOOT, COOLTRA et YEGO, tous trois labéllisés par Île-de-France Mobilités.



Déploiement de la flotte d'engins en libre-service sur le domaine public au cours de l'année 2023 - Moyenne par mois



Tendance : Le graphique ci-dessus montre le nombre de deux ou trois-roues motorisés déployés en moyenne par mois sur le domaine public par les opérateurs (quatre avant le 1^{er} octobre 2023, trois depuis cette date), c'est-à-dire le nombre d'engins en circulation, stationnés ou hors-service.



La Loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) permet aux communes de délivrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour les flottes en libre-service et d'introduire des prescriptions.

